



**Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate**

**Bilan de la quatrième année du Plan d'action gouvernemental
en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale
Éliminer la pauvreté : il faut faire plus ... et mieux**

QUÉBEC, le 3 novembre 2008 – Depuis l'adoption du *Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale* en 2004, le gouvernement s'entête à ne pas en corriger les graves lacunes. En cette journée de dépôt du bilan de la quatrième année, le Collectif pour un Québec sans pauvreté et le Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ) font remarquer qu'avec ce plan, le gouvernement a programmé l'appauvrissement des personnes les plus pauvres au Québec en indexant les prestations de base à l'aide sociale à la moitié de l'augmentation du coût de la vie. Selon Ian Renaud-Lauzé, porte-parole du Collectif, « le gouvernement a pratiquement abandonné les personnes en situation de pauvreté qui n'ont pas d'enfants, il a choisi de les appauvrir, c'est illégal et immoral. Il est impératif d'apporter des correctifs dès maintenant ».

Le gouvernement doit corriger immédiatement les insuffisances du premier plan en adoptant ces mesures urgentes:

- l'**indexation** pleine et annuelle de toutes les prestations d'aide sociale;
- l'introduction d'une **prestation de base** pour toutes les prestataires d'aide sociale, équivalant à la prestation de solidarité sociale et qui ne pourrait être coupée;
- l'assurance de la **gratuité des médicaments** prescrits pour toutes les personnes ayant un revenu annuel inférieur à la mesure du panier de consommation (MPC);
- l'exemption totale **des pensions alimentaires** pour enfants du calcul des revenus des personnes dans toutes les lois sociales.

Une fois ces mesures mises en oeuvre, le gouvernement doit tenir des consultations publiques afin de faire le bilan des actions entreprises depuis 2004 et déterminer les prochains pas à faire vers l'élimination de la pauvreté au Québec. De telles consultations devraient favoriser la participation des personnes en situation de pauvreté et des organisations qui travaillent avec elles.

Déjà, fort de la consultation de plus de 4000 personnes, le Collectif propose des moyens afin d'en arriver à un Québec sans pauvreté avec sa campagne *MISSION COLLECTIVE : bâtir un Québec sans pauvreté*. En effet, un gouvernement qui aurait le courage et la volonté politiques de maintenir des services publics universels de qualité, qui hausserait le salaire minimum à 10,43 \$ de l'heure (2008) et qui assurerait des protections publiques (13 472 \$ pour 2008) qui garantissent la santé et la dignité, démontrerait un véritable leadership dans la lutte à la pauvreté.

La lutte à la pauvreté, une question de droits

Le Collectif et le FCPASQ profitent de cette occasion pour rappeler que l'action gouvernementale des cinq prochaines années doit permettre d'atteindre la cible fixée dans la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, c'est-à-dire « amener progressivement le Québec, d'ici 2013, au nombre des nations industrialisées comptant le moins de personnes pauvres » (art.4). Le gouvernement du Québec doit appliquer cette loi. Il doit également respecter les obligations internationales prévues au *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels* (PIDESC) qu'il a ratifié. Amélie Châteauneuf, coordonnatrice des dossiers lutte au FCPASQ, rappelle que « des personnes continuent de devoir survivre avec moins de 7 000\$ par année au Québec. Le gouvernement, en maintenant ces personnes dans l'extrême pauvreté, viole leur droit à un revenu décent et ses propres engagements internationaux ». Tous les États signataires au pacte ont l'obligation d'assurer la réalisation de ces droits.



Actif depuis 1998, le Collectif pour un Québec sans pauvreté regroupe 32 organisations nationales québécoises, populaires, communautaires, syndicales, religieuses, féministes, étudiantes, coopératives ainsi que des collectifs régionaux dans quinze régions du Québec. Toutes ces organisations ont dans leur mission la lutte à la pauvreté, la défense de droits et la promotion de la justice sociale. Des centaines d'organisations et d'individus de plusieurs secteurs de la société civile forment son réseau d'appuis.

Le Front commun des personnes assistées sociales du Québec est un regroupement national d'organismes locaux dont la mission première est de faire la promotion des intérêts des personnes assistées sociales et la défense de leurs droits individuels et collectifs. Il est membre du Collectif pour un Québec sans pauvreté.

- 30 -

Renseignements : Solène Tanguay, responsable des communications. Cellulaire : 418-254-7238.

Courriel : communications@pauvrete.qc.ca. Site Internet : www.pauvrete.qc.ca

